

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : J-F. MARY

28. Désignation du correspondant défense

Suite à l'élection du 15 mars 2020, il convient de désigner un correspondant défense. Cet élu dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense est un lien entre la population et les armées.

Pour l'accompagner et le soutenir dans ses missions, le correspondant défense peut compter sur les Délégués Militaires Départementaux (DMD) en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (Institut des Hautes Études de Défense Nationale).

Il appartient au conseil municipal :

De désigner Marc ROUVIER comme correspondant défense.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire
DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 24, Abstention 4)

Désigne Marc ROUVIER comme correspondant défense.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

